



Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-78

Ottawa, le 20 juin 2006

Le Conseil a été saisi des demandes qui suivent. La date limite pour le dépôt des interventions/observations est le 25 juillet 2006.

Article Requête et endroit

1. **Bell Canada**
Diverses localités en Ontario et au Québec
2. **Radio CJVR Ltd.**
Carrot River (Saskatchewan)

1. **Diverses localités en Ontario et au Québec** **No de demande 2006-0667-6**

Demande présentée par **Bell Canada** (Bell) en vue de modifier les licences de son entreprise de distribution par câble desservant les endroits susmentionnés.

La titulaire propose de modifier ses licences afin que ces câblodistributeurs soient autorisés à distribuer en mode numérique un ou les deux services de programmation audio offerts par les deux entreprises canadiennes de radio par satellite par abonnement.

Bell a fait valoir que la distribution en numérique de ces services comporterait de nombreux avantages pour le système canadien de radiodiffusion. En effet, elle accroîtrait non seulement la diversité et la gamme des choix de programmation offerts à la population canadienne, mais elle servirait de tremplin et de source de revenus pour les musiciens canadiens, plus particulièrement ceux de la relève. Bell a précisé que la diffusion de services de radio par satellite sur les ondes des entreprises de distribution de radiodiffusion numérique (EDR) de classe 1 susciterait un intérêt accru chez les abonnés existants des services analogiques d'EDR de classe 1, ce qui les inciterait à s'abonner à un distributeur utilisant le mode numérique.

Adresse de la titulaire :

Bell Canada
110, rue O'Connor
6^e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 1H1
Télécopieur : (613) 560-0472

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

2. **Carrot River (Saskatchewan)**
No de demande 2006-0709-6

Demande présentée par **Radio CJVR Ltd.** en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio CJVR-FM Melfort (Saskatchewan).

La titulaire propose d'ajouter un émetteur FM à Carrot River pour diffuser les émissions de CJVR-FM Melfort, afin de desservir adéquatement la population de Carrot River.

L'émetteur serait exploité à la fréquence 99,7 MHz (canal 259 FP) avec une puissance apparente rayonnée de 44,78 watts (antenne non-directionnelle / hauteur de l'antenne 24,18 mètres).

La titulaire indique que son signal est en partie disponible à Carrot River mais qu'il est sporadique et qu'elle désire améliorer sa réception pour les résidents de Carrot River.

Adresse de la titulaire :

Casier postal 750
Melfort (Saskatchewan)
S0E 1A0
Télécopieur: (306) 752-5932
Courriel: k.singer@cjvr.com

Examen de la demande :

Hôtel-de-Ville
5, rue Principale
Carrot River (Saskatchewan)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

Participation du public

Date limite d'interventions/d'observations

25 juillet 2006

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en remplissant le
formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion
qui se trouve sous la description de chaque demande dans cet avis public

ou

par la poste à l'adresse
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro
(819) 994-0218

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Avis important

Veillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site web du Conseil à www.crtc.gc.ca seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

1, promenade du Portage, pièce 206
Gatineau (Québec) K1A 0N2
Tél. : (819) 997-2429
Sans Frais : 1-877-249-2782
ATS : 1-877-909-2782
Télécopieur : (819) 994-0218

Place Metropolitan
99, chemin Wyse, bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
Tél. : (902) 426-7997
Télécopieur : (902) 426-2721

205, avenue Viger Ouest
Bureau 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Tél. : (514) 283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624
Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : (416) 952-9096

Édifce Kensington
275, avenue Portage, bureau 1810
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
Tél. : (204) 983-6306 – ATS : 983-8274
Télécopieur : (204) 983-6317

Édifce Cornwall Professional
2125, 11^e Avenue, pièce 103
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3
Tél. : (306) 780-3422

10405, avenue Jasper, bureau 520
Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Tél. : (780) 495-3224

530-580, rue Hornby
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6
Tél. : (604) 666-2111 – ATS : 666-0778
Télécopieur : (604) 666-8322

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>

